

## Séance du 25 octobre 2016

L'an deux mil seize, le 25 Octobre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal convoqué le 20 octobre 2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M PECHINOT Joël, Maire,

Présents : CARRION C. DELARUE F. DUPUIS D. PECHINOT D. GUILLERME JM. THEVENOT M.

Absents excusés : CARRION A THIRION O et JACQUIN R (arrivé lors des questions diverses)

Procurations : CARRION A. à CARRION C.

Absent non excusé : MADUPUY A.

Secrétaire de séance : DELARUE F.

Après lecture du Compte rendu de la réunion du 16 septembre 2016, le Conseil Municipal approuve le Compte rendu et signe le registre des délibérations.

### **27. TRAVAUX CONNEXES – MAITRISE D'OUVRAGE – Annule et remplace la délibération N°02-2014**

(Pour : 08, contre : 0, abstention : 0)

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre reçue du Président de la commission communale d'aménagement foncier dans le cadre des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de SALMAISE.

Le Conseil doit, conformément aux dispositions de l'article L. 133-2 du code rural et de la pêche maritime, indiquer s'il entend assurer tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier, préalablement à la décision de la commission communale d'aménagement foncier.

Le montant total des travaux connexes, estimé par le géomètre, s'élève à 88 190 (\*) € H.T, dont :

M. le Maire propose donc que la commune assure à hauteur de 10 990 € H.T (estimation) la maîtrise d'ouvrage des travaux définis à l'article L.123-8 du code rural et de la pêche maritime.

Cette somme correspond aux travaux connexes à réaliser sur la voie communale n°3.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes pour la voie communale n°3

*Descriptif et estimatif sommaire des travaux connexes pris en charge par la Commune de SALMAISE :*

Numéros des chemins	Plantations arbres isolés	Plantations haies	Plantations bosquets	Montant par chemins en HT
Voie Communale N° 3	40	760	8,5	10 990 €
Unités	u	ml	are	
Quantité	40	760	8,5	
Prix unitaire en HT	95 €	7 €	220 €	
Montant HT	3 800 €	5 320 €	1 870 €	10 990 €

ACCEPTTE les modalités de financement, sur la base des estimations du cabinet de géomètre-expert,  
AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires,  
PREND NOTE de l'obligation de réaliser ces travaux dans un délai raisonnable après la clôture de l'opération.

## **28. TRAVAUX CONNEXES – CONVENTION AVEC L’AFAF**

(Pour :08 , contre : 0, abstention : 0)

Suite à la réunion qui a eu lieu avec les services du Conseil Départemental et l’AFAF, le Maire indique qu’il conviendrait de passer une convention avec l’AFAF afin qu’elle prenne intégralement en charge les travaux connexes.

Cette convention permettrait de n’avoir qu’un interlocuteur avec les entreprises et les organismes subventionneurs mais la maîtrise d’ouvrage concernant la voie communale est toujours conservée.

Vu que les travaux de plantations seront subventionnés à 80%, la commune ne reversera que les 20% des travaux HT à l’AFAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ACCEPTE la mise en place d’une convention entre la commune et l’AFAF concernant les travaux connexes du chemin rural n°3

AUTORISE le Maire à signer cette convention avec l’AFAF.

## **29. INSTALLATION FILTRE A CHARBON - AMORTISSEMENT**

(Pour :08 , contre : 0, abstention : 0)

Monsieur le Maire expose que les travaux d’installation du filtre à charbon actif doivent être amortis et qu’il appartient au Conseil Municipal d’en fixer la durée d’amortissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

DECIDE d’amortir les travaux d’installation de l’appareil sur une durée de 10 ans,

Soit 1/10° par année, pour un montant total de 21 094.50 euros.

DIT que cet amortissement se comptabilisera à compter de 2017.

## **30. SERVICE DE L’EAU – DEMANDE DE FERMETURE D’UN COMPTEUR :**

(Pour :08, contre : 0, abstention : 0)

Le Maire informe que Monsieur GUILLERME Bernard a sollicité l’accord du Conseil Municipal afin de fermer définitivement le compteur d’eau situé sur une parcelle lui appartenant au lieu-dit « Les Ruelles »

Le Maire rappelle le règlement de l’eau aux membres du Conseil :

*Extrait Article 8 :« Sous réserve de l’accord du conseil municipal à chaque demande particulière, tout abonné peut demander la résiliation définitive de son abonnement, pour une concession dont il n’a plus l’usage. Les travaux de coupure définitive devront être vérifiés par le Maire ou son délégué aux frais de l’abonné. »*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ACCEPTE la fermeture du compteur de Monsieur GUILLERME Bernard situé au lieu-dit « Les Ruelles »

DIT que la redevance d’abonnement pour l’année 2016, due en mars 2017, sera arrêtée au 31/12/2016.

CHARGE le Maire de l’exécution de la présente décision et de la fermeture du compteur en fin d’année.

## **31. FORET – TARIFS DES AFFOUAGES 2016-2017 :**

(Pour :08, contre : 0, abstention : 0)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

FIXE le prix de vente en cession du taillis, des petites futaies au prix de 5.00 euros le stère

DELAIS A RESPECTER dans les coupes affouagères :

- |   |            |
|---|------------|
| - Abattage du taillis et petites futaies :    | 15/04/2017 |
| - Vidange du taillis et des petites futaies : | 30/09/2017 |

Faute par les affouagistes ou cessionnaires d’avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d’affouage

## QUESTIONS DIVERSES

**TRAVAUX DE RESTAURATION DES LAVOIRS:** Des travaux supplémentaires sur le lavoir de la Chaume sont à réaliser pour un coût de 1 559€HT. Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de l'avenant.

**CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE** : La cérémonie aura lieu à 11h15.

**POINT A TEMPS** : Une partie des travaux de points à temps ont été effectués pour un montant de 4 788€TTC, le reste des travaux seront effectués au printemps prochain.

**FETES DE FIN D'ANNEE** : La fête de fin d'année aura lieu le dimanche 18 décembre, le CCAS doit se réunir le 16 novembre pour l'organisation.

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 14 janvier 2017 en soirée.

**CABINE TELEPHONIQUE** : Orange informe que les cabines téléphoniques vont être déposées dans un délai d'un an. L'association des Amis de Salmaise souhaite récupérer la cabine de Salmaise, cette opération est possible que par le biais de la commune qui pourra ensuite la rétrocéder à l'association.

**THEATRE** : L'association « Théâtre au village » viendra faire une représentation le 15 avril 2017, elle propose que la buvette lors de l'entracte soit prise en charge par une association communale.

## RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

**27. TRAVAUX CONNEXES – MAITRISE D'OUVRAGE – Annule et remplace la délibération N°02-2014**

**28. TRAVAUX CONNEXES – CONVENTION AVEC L'AFAF**

**29. INSTALLATION FILTRE A CHARBON - AMORTISSEMENT**

**30. SERVICE DE L'EAU – DEMANDE DE FERMETURE D'UN COMPTEUR :**

**31. FORET – TARIFS DES AFFOUAGES 2016-2017 :**

PECHINOT J

CARRION C

DELARUE F

DUPUIS D

GUILLERME JM

PECHINOT D

THEVENOT M